

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2023

DÉCISION D'AUGMENTATION D'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de RAIDS (Département de la Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2014 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section Z n°32 d'une superficie de 4 900 m ² sise Village de l'Eglise sur le territoire communal.
POS/PLU :	Zone 1 AUh
PROJET :	Demande d'augmentation de l'enveloppe projet de l'opération 980356 – 50 – RAIDS « La Parmentière », afin d'acquérir la dernière parcelle du périmètre de réserve foncière restant à maîtriser. L'enveloppe financière initiale avait été calculée sur la base d'un avis des domaines dont l'estimation s'est révélé être sous-évaluée lors des premières phases d'acquisitions à partir de 2016. L'opération d'habitat ne pourra démarrer que lorsque l'EPF Normandie aura obtenu la maîtrise foncière de la parcelle Z n°32 (circulation et réseau devant passer sur ce foncier).
COMITE D'ENGAGEMENT :	18 octobre 2023 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Consorts Osmont
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du Calvados du 12/10/2022.
IMPUTATION :	Opération 980356 – 50 – RAIDS « LA PARMENTIERE » Enveloppe initiale : 85 000 € + augmentation enveloppe : 44 000 € = nouvelle enveloppe : 129 000 €

6 - NOV 2023

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales



Philippe LERATRE

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 03-11-2023

Gilles GAL

✓ Certified by  youSign